

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2821

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« à »,

la référence :

« au 1° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.